



Documents :

 [Carte du plan d'éclairage public de 23h à 6h](#)

Après l'extinction des éclairages extérieurs des bâtiments municipaux et monuments de la Ville dès 21h, la Ville de Château-Thierry poursuit son engagement en matière de sobriété énergétique.

Celui-ci se traduit par la réduction de l'éclairage nocturne de l'espace public à compter du lundi 3 octobre 2022.

L'éclairage public sera maintenu entre 23h et 6h uniquement sur les axes principaux de la Ville (qui servent de dessertes aux différents lieux de vie). Avant 23h et après 6h, il sera allumé lors des périodes nocturnes dans toutes les rues de la Ville.

Vous trouverez les détails sur la carte ci-jointe.

Les objectifs de cette action sont :

- L'économie d'énergie pour tendre vers une sobriété énergétique plus globale
- La lutte contre le changement climatique
- Le respect du rythme biologique de la faune nocturne

A travers cette réduction énergétique, la Ville espère atteindre 25% à 30% d'économie d'énergie. Les illuminations de Noël seront maintenues mais réduites en quantité et sur la durée.

A cet économie d'énergie s'ajoute le renouvellement du parc d'éclairage public en LED (depuis 2020).

Les premières rues ayant fait l'objet de ce changement sont les suivantes :

Rue du château
Quai de la Poterne
Rue Jean de La Fontaine
Avenue de Paris
Avenue Jules Lefebvre
Ainsi qu'une partie de l'avenue de Soissons

De plus, l'éclairage hors service est
systématiquement remplacé en lumières LED.

Source URL:<https://www.chateau-thierry.fr/article/sobriete-energetique-reduction-de-leclairage-nocturne-de-lespace-public>